UNIVERSITÉ LAVAL CONSEIL UNIVERSITAIRE Séance ordinaire du 11 juin 2013 11103 *2013-204



Commission des études

CE-11101

Formation à la recherche dans les programmes de $\mathbf{1}^{\mathrm{er}}$ cycle, Profil Recherche et Profil Distinction

Avis

Le 16 mai 2013

Pour alléger le texte, les termes désignant des personnes en général sont au masculin.

PARTIE I

MESURES DESTINÉES À L'ENSEMBLE DES ÉTUDIANTS

1. Mise en contexte

1.1 Origine et identification du mandat

Plusieurs travaux, réalisés à l'Université Laval et ailleurs, sont à l'origine de ce projet d'Avis sur la formation à la recherche dans les programmes de 1^{er} cycle¹, notamment les suivants :

En 2006, un Avis de la Commission des études intitulé *Des Profils différenciés pour un passage facilité du baccalauréat à la maitrise*, recommandait entre autres la création de continuums de formation, du 1^{er} au 2^e cycle et proposait de réserver des cheminements particuliers aux étudiants qui ont dans l'ensemble, un excellent dossier.

En septembre 2007, l'Association des doyens des études supérieures au Québec (ADESAQ) déposait une première partie de son étude sur *L'état de la situation de la Maitrise au Québec*, étude qui devait se terminer en juin 2009. Parmi ses nombreuses recommandations, l'ADESAQ, faisait la recommandation suivante :

« Que les établissements universitaires reconnaissent, dans le respect des disciplines, que l'initiation à la recherche peut constituer un objectif dans un programme de baccalauréat et qu'ils le traduisent dans le descriptif des programmes où cette finalité peut être pertinente. »

En février 2010, le vice-recteur aux études et aux activités internationales créait le *Comité d'élaboration d'un Profil Recherche à l'Université Laval*. Les travaux de ce Comité ont porté essentiellement sur la pertinence de création d'un Profil Recherche et d'un Profil Distinction, deux mesures particulières présentées dans cet Avis.

Finalement, en septembre 2011, la Commission des études recevait du recteur le mandat de :

- trouver « comment promouvoir et mettre en évidence la formation à la recherche au sein de nos programmes d'études de 1^{er} cycle »;
- identifier « des moyens à favoriser pour accroitre le passage aux études supérieures ».

2

¹ À l'exclusion des programmes courts que sont les certificats et les microprogrammes.

1.2 Définition de la recherche et de la formation à la recherche

La recherche dont il est question ici, à laquelle les étudiants sont principalement formés par des études de 2^e et 3^e cycles, est définie de la façon suivante par la Commission de la recherche :

« Démarche structurée d'exploration intellectuelle ou d'expérimentation validée par les pairs et menant, dans le cadre de la mission universitaire de formation, à un avancement des connaissances et à des résultats soumis à la critique de la communauté des chercheurs. »²

Elle comprend la recherche-création universitaire qui, selon les termes du Vice-rectorat à la recherche et à la création, prend la forme de :

« la production d'une œuvre (sculpture, roman, œuvre musicale, architecturale ou de design, etc.), la première ou une nouvelle interprétation d'une œuvre à l'occasion d'un concert ou d'un enregistrement sur disque, vidéo, à la radio, etc., accompagnée d'une réflexion critique et esthétique et d'un apport de connaissances ou d'expériences originales. »³

Par ailleurs, à l'article 147 du Règlement des études (2013), la formation à la recherche est définie ainsi :

- « Une formation à la recherche est une démarche scientifique, littéraire, artistique ou professionnelle portant sur un sujet à l'intérieur d'un domaine du savoir. Elle peut prendre diverses formes et comporte un certain nombre de crédits. »
- « À la maitrise, la présentation écrite des résultats prend le plus souvent la forme d'un mémoire ou d'un essai; au doctorat, elle prend la forme d'une thèse. »
- « Dans certains domaines, selon la nature et l'objet de la recherche, la présentation des résultats de la recherche poursuivie dans le cadre d'un programme de maitrise peut prendre d'autres formes : récital, exposition d'œuvres originales, films, etc. »

1.3 Objectifs de formation des programmes menant à l'obtention d'un grade

Les objectifs des programmes menant à l'obtention d'un grade figurant dans le *Règlement des études* sont présentés en annexe.

² Politique de reconnaissance des regroupements de recherche et de création à l'Université Laval, Commission de la recherche, Université Laval, 17 juin 2002

³ Programme annuel « Soutien à la recherche et à la création. » Vice-rectorat à la recherche et à la création, Université Laval :

 $^{(\}underline{http://www2.ulaval.ca/fileadmin/ulaval_ca/Images/recherche/bd/programme/fiche/496.html}) \\$

Les études de baccalauréat sont centrées sur l'acquisition de connaissances de base qui sont continuellement mises à jour par la recherche effectuée dans le domaine. Ce faisant, elles doivent permettre d'acquérir les habiletés et de développer les compétences que requièrent :

- « la collecte et la synthèse adéquate des données d'un problème ou d'une situation, leur analyse et leur interprétation, de façon critique, pour dégager les solutions appropriées, compte tenu des enjeux en cause »;
- « la formulation d'une opinion éclairée sur des questions relatives à son domaine, de façon efficace, avec précision et logique ».

En d'autres termes, les études de baccalauréat permettent le développement de la pensée critique et l'acquisition de méthodes de travail rigoureuses.

Les études supérieures se distinguent des précédentes notamment par le fait que l'étudiant s'engage sur la voie d'une contribution personnelle à l'acquisition et à la diffusion de nouvelles connaissances ou au renouvellement des pratiques professionnelles. Cela implique notamment l'apprentissage et l'application des méthodes de recherche propres au domaine.

2. Considérations générales

Compte tenu de la définition de la recherche et de la formation à la recherche ainsi que des objectifs de formation des programmes menant à l'obtention d'un grade, la Commission juge qu'elle doit considérer, dans le cadre du présent mandat, deux aspects de la formation à la recherche des étudiants dans le programme de baccalauréat. Le premier consiste à faire prendre conscience aux étudiants que les connaissances et les habiletés acquises à l'Université sont constamment remises en question et s'enrichissent grâce à la recherche. Cela requiert donc le développement d'une pensée critique ainsi que l'acquisition de méthodes de travail rigoureuses. Les étudiants doivent ainsi, dans le cadre du premier aspect du mandat, être initiés à la recherche et être informés des possibilités de carrière qu'elle offre ainsi que du soutien dont ils peuvent bénéficier s'ils sont intéressés à poursuivre leurs études aux cycles supérieurs. Un deuxième aspect du mandat consiste à favoriser, dans l'ensemble des programmes de baccalauréat, le passage d'étudiants aux cycles supérieurs.

Dans ses recommandations, la Commission a d'abord été attentive à l'identification d'un ensemble de moyens qui visent strictement l'atteinte des objectifs de formation des programmes de 1^{er} cycle sans viser spécifiquement le passage aux études supérieures. En effet, alors qu'une augmentation du nombre de détenteurs de diplômes d'études supérieures constitue un enrichissement collectif indéniable, la Commission considère qu'à l'échelle individuelle, l'obtention d'une maitrise ou d'un doctorat peut conduire une

personne plus loin dans son accomplissement personnel à la condition qu'en plus d'avoir les capacités requises, elle s'engage ainsi dans une carrière qui lui convient.

D'autres recommandations proposent des moyens de favoriser le passage aux études supérieures. Elles sont destinées aux étudiants qui ont des aptitudes particulières et manifestent de l'intérêt pour la recherche ou le renouvellement des pratiques professionnelles en lien avec la recherche. De la même manière que l'on prépare les étudiants à accéder au marché du travail, il importe de soutenir les étudiants qui désirent passer à une autre étape de leur formation universitaire.

3. Moyens d'initiation à la recherche au 1^{er} cycle

3.1 Moyens destinés à l'ensemble des étudiants

3.1.1 Développement du sens critique et de la rigueur

La Commission est d'avis que les étudiants doivent être sensibilisés, et ce, dès le 1^{er} cycle au fait que les connaissances acquises à l'Université sont en constante évolution et doivent toujours être jugées de façon critique, dans un esprit d'ouverture aux progrès accomplis dans leur domaine d'études et les domaines connexes.

Elle considère par conséquent que les étudiants devraient, dans le cadre des cours obligatoires pertinents ou d'activités spéciales des programmes de 1^{er} cycle :

- recevoir une formation de base en épistémologie, de manière à être mieux informés sur ce qu'est la recherche⁴, plus particulièrement universitaire, ainsi que sur la place qu'elle occupe dans le développement continu du corpus de connaissances;
- se voir offrir des occasions de développer une attitude critique envers le savoir, de se poser les bonnes questions et d'apprendre à en chercher les réponses.

3.1.2 Éveil de l'intérêt pour la recherche

Il faudra faire preuve de créativité pour éveiller, dès la première année du baccalauréat, la curiosité et l'intérêt des étudiants pour la recherche, par divers moyens comme :

- la contribution, dans les premiers cours du baccalauréat, d'enseignants capables de communiquer aux étudiants leur passion pour la recherche;
- l'incitation des étudiants du 1^{er} cycle à assister à des conférences données par des chercheurs de l'Université ou invités;

⁴ Le terme recherche signifie ici, et par la suite, la contribution à l'acquisition de nouvelles connaissances ou au renouvellement des pratiques professionnelles.

- l'établissement de contacts avec des étudiants du 2^e et du 3^e cycle, qui pourraient même conduire à une forme de mentorat;
- l'encouragement de la formation de groupes d'intérêt, comme les clubs de recherche et de lecture, et/ou l'organisation d'activités parascolaires non créditées.

3.1.3 Information

Les étudiants devraient recevoir des informations substantielles particulièrement sur :

- les avantages d'une formation de 2^e et de 3^e cycle sur le marché du travail et l'importance de la recherche dans les pratiques professionnelles;
- les perspectives de carrière en recherche, éventuellement avec la collaboration d'anciens étudiants et du Service de placement de l'Université;
- les mécanismes de financement et de réalisation de la recherche universitaire, et de publication des résultats de recherche, de manière à savoir ce qu'est concrètement la carrière de chercheur;
- les réalisations des chercheurs de l'Université en matière de recherche, notamment dans les centres de recherche, par des moyens facilement accessibles;
- le soutien financier dont ils peuvent bénéficier aux 2^e et 3^e cycles;
- les mesures existant dans leur programme pour favoriser leur passage aux études supérieures.

Les enseignants pourront être sensibilisés à l'importance de cette démarche d'information dans les cours de pédagogie universitaire, comme le cours *Le plaisir de faire apprendre*.

Les enseignants devront par ailleurs être encouragés à identifier le plus rapidement possible les étudiants qui paraissent intéressés à s'engager dans des études supérieures, et les informer individuellement du soutien dont ils peuvent bénéficier.

3.2 Moyen particulier d'initiation à la recherche : le Profil Recherche

Au-delà des moyens destinés à l'ensemble des étudiants, certains pourront suivre le Profil Recherche, un moyen particulier présenté en détail dans la Partie II de cet avis.

4. Moyens de favoriser le passage aux études supérieures

4.1 Moyens destinés à l'ensemble des étudiants intéressés par les études supérieures

- encourager et aider les étudiants qui désirent s'orienter en recherche à identifier leurs intérêts de recherche et à choisir leur directeur de mémoire ou de thèse autant que possible avant la fin de leur baccalauréat;
- informer les étudiants du moment où ils doivent soumettre des demandes de bourses, de manière à pouvoir en bénéficier dès le début de leurs études de 2^e cycle;
- systématiser l'aide à la préparation des demandes de bourses et des lettres de recommandation;
- accentuer l'offre de cours et de séminaires de méthodologie pouvant éventuellement être contributoires aux études supérieures;
- mettre en place des stages d'été d'initiation à la recherche et en faire la promotion;
- offrir des bourses de stages d'été;
- embaucher des étudiants de 1^{er} cycle dans les projets de recherche.

4.2 Moyen particulier de favoriser le passage aux études supérieures : le Profil Distinction

Au-delà des moyens destinés à l'ensemble des étudiants, certains pourront suivre le Profil Distinction, un moyen particulier décrit en détail à la Partie III de cet avis.

PARTIE II

Le Profil Recherche

A. Le projet de Profil Recherche proposé

(Section constituée essentiellement d'extraits de la version révisée du dossier du *Comité d'élaboration d'un Profil Recherche à l'Université Laval*)

Mise en contexte

Dans la poursuite de ses travaux, le Comité d'élaboration d'un Profil Recherche à l'Université Laval s'est inspiré notamment des documents suivants :

- Le plan d'action Horizon 2012, Orientations de développement de l'Université Laval.
- Une étude menée par l'Association des doyens des études supérieures au Québec (ADESAQ) et intitulée « L'état de la situation de la Maitrise au Québec », premier rapport, septembre 2007, second rapport, juin 2009.
- La place de la recherche dans les programmes de baccalauréat, document de travail de la Commission des études, mai 2012.

Membres du Comité d'élaboration

- Mme Marie Audette, doyenne de la Faculté des études supérieures
- Mme Marie-Claude Beaulieu, directrice des programmes de 2^e et 3^e cycles, Faculté des sciences de l'administration
- M. Paul-Antoine Cardin, vice-président à l'enseignement et à la recherche, CADEUL
- M. Mauricio Vazquez-Gérin, vice-président aux études et à la recherche, AELIÉS
- Mme Céline Gravel, vice-présidente aux études et à la recherche, AELIÉS
- Mme Manon Couture, directrice du programme de baccalauréat en biochimie
- M. Serge Talbot, directeur général du 1^{er} cycle, président du comité
- Mme Claire Bertrand, secrétaire ad hoc du comité

Pertinence sociale et institutionnelle

L'originalité dont a fait preuve l'Université Laval par l'élaboration de différents profils dans le cadre de ses programmes de 1^{er} cycle, d'une part, ainsi la place qu'elle occupe en recherche dans le Groupe U15, d'autre part, constituent des arguments solides en faveur du déploiement d'un Profil Recherche.

La création d'un Profil Recherche s'inscrit par ailleurs dans les stratégies proposées par le plan d'action Horizon 2012 et son intégration constituera une valeur ajoutée dans les programmes de 1^{er} cycle. Ce Profil Recherche s'ajoutera aux possibilités déjà offertes aux étudiants de 1^{er} cycle.

À la suite de ses travaux et discussions réalisés au cours de l'étude sur « L'état de la situation de la Maitrise au Québec », l'ADESAQ a émis 17 recommandations, dont celleci :

« Que les établissements universitaires reconnaissent, dans le respect des disciplines, que l'initiation à la recherche peut constituer un objectif dans un programme de baccalauréat et qu'ils le traduisent dans le descriptif des programmes où cette finalité peut être pertinente. »

La création du Profil Recherche est une mesure novatrice en lien direct avec cette recommandation visant à favoriser l'initiation à la recherche dans les programmes de baccalauréat où cette finalité est pertinente.

L'Université Laval se distinguera en offrant le Profil Recherche, lequel constituera une valeur ajoutée à la formation de l'étudiant. Ce profil permettra à l'étudiant de 1^{er} cycle de s'initier à la recherche dans sa discipline, d'acquérir des connaissances et des habiletés en recherche et d'apprendre les rudiments de la communication scientifique propre à son domaine d'étude. Ce profil sera accessible aux étudiants qui auront maintenu une moyenne de 2,67 sur 4,33, soit la moyenne exigée dans les profils international, entrepreneurial et en développement durable de l'Université, étant entendu que, pour accéder à un programme de maitrise, ils devront satisfaire à toutes ses exigences d'admission. Le Profil Recherche permettra d'initier un plus grand nombre d'étudiants à la recherche et de reconnaitre formellement la participation actuelle des étudiants de 1^{er} cycle à cette activité.

Objectifs du Profil Recherche au 1^{er} cycle

Objectif général du Profil Recherche

L'objectif général du Profil Recherche est de donner aux étudiants inscrits dans les programmes de baccalauréat et de doctorat de 1^{er} cycle de l'Université Laval la possibilité d'intégrer à leurs études des connaissances et des habiletés relatives à l'initiation à la recherche.

Ces connaissances et ces habiletés constituent pour l'étudiant une valeur ajoutée. Elles lui seront utiles dans toutes les situations de sa vie, tant personnelle que professionnelle : discipline intellectuelle, capacité d'analyse, autonomie, esprit d'initiative, confiance, jugement nuancé et indépendance, capacité d'étudier un sujet en profondeur, maitrise du

matériel scientifique, capacité de planifier un projet et de l'enrichir jusqu'à son aboutissement, habileté à relever un défi et à en faire un succès.

L'obtention du Profil Recherche avec ses exigences spécifiques ne modifiera en rien les exigences pour accéder aux programmes de 2^e cycle, comme celle d'avoir maintenu une moyenne de programme plus élevée.

Objectifs spécifiques du Profil Recherche

Le Profil Recherche permet à l'étudiant de :

- intégrer les différentes étapes reliées à la démarche scientifique;
- s'initier à la recherche par sa participation active à la réalisation d'un projet de développement scientifique, artistique ou autre;
- explorer un domaine ou plusieurs domaines particuliers du savoir pour découvrir ou confirmer ses intérêts intellectuels et professionnels;
- discuter de la pertinence sociale de la recherche dans une discipline;
- approfondir la terminologie utilisée lors de communications scientifiques et démystifier les différentes formes de communication scientifique;
- développer de l'intérêt pour la recherche, grâce à la contribution, dans les premiers cours de baccalauréat, de professeurs capables de communiquer leur passion pour la recherche, à l'assistance à des conférences de chercheurs invités, à l'établissement de contacts avec des étudiants de 2^e et de 3^e cycle et à la participation à des activités parascolaires.

Structure du Profil Recherche au 1^{er} cycle

Description générale du Profil Recherche

Le Profil Recherche de l'Université Laval est un ensemble d'activités d'apprentissage de 1^{er} cycle, intégrées à la formation des étudiants dans le cadre des programmes de baccalauréat et des programmes de doctorat de 1^{er} cycle qui y adhèrent.

Composition du Profil Recherche

Le Profil Recherche est constitué de 12 crédits de cours choisis et agencés par la direction de programme :

- 1. portant sur l'initiation à la recherche théorique ou pratique dans le secteur d'études⁵;
- 2. portant sur la communication scientifique dans le secteur d'études, incluant notamment des exercices de rédaction;

⁵ Les grands secteurs d'études : Sciences naturelles; Sciences appliquées; Génie; Sciences de la santé; Sciences humaines; Sciences sociales; Lettres; Langues; Art et musique

3. comprenant un projet d'intervention disciplinaire, un laboratoire, ou un stage de recherche.

Note: Les programmes ayant déjà des activités de formation de base sur l'initiation à la recherche et sur la communication scientifique peuvent les utiliser. Il en est de même pour les programmes qui disposent déjà de crédits de stage de recherche et de cours portant sur un projet particulier. Toutefois, le Profil devant constituer une valeur ajoutée, il doit nécessairement comprendre un minimum de 6 crédits de cours créées pour la circonstance ou de cours pertinents ne faisant pas partie du programme.

Conditions d'accès au Profil Recherche

Pour accéder au Profil Recherche, l'étudiant doit :

- présenter une demande à la direction de son programme d'études;
- être inscrit dans un programme de baccalauréat ou de doctorat de 1^{er} cycle à l'Université Laval, lequel a intégré le Profil Recherche;
- avoir acquis au moins 24 crédits dans son programme;
- avoir obtenu une moyenne de programme d'au moins 2,67 sur 4,33; cette exigence étant commune aux profils entrepreneurial, international et en développement durable à l'Université Laval;
- avoir identifié un professeur acceptant d'agir comme mentor.

La mention « Profil Recherche » est inscrite au parchemin de l'étudiant qui a satisfait aux exigences du profil.

Sélection des candidats au Profil Recherche

La direction du programme effectue la sélection des candidats.

Responsabilités des instances concernées et création d'un comité de Profil Recherche

Des informations détaillées sur les responsabilités des instances concernées et sur la création du comité de Profil Recherche sont présentées à l'Annexe B.

B. Commentaires de la Commission

L'étude de la pertinence de la formation à la recherche pour les étudiants du 1^{er} cycle a d'abord amené la Commission à acquérir une compréhension commune de ladite « formation à la recherche ».

L'examen des objectifs de formation au 1^{er} cycle et de ceux au 2^e cycle dans le *Règlement des études*, présentés à l'Annexe A, a fourni des éclaircissements utiles qui ont permis de faire quelques distinctions. La Commission a choisi d'utiliser les termes

« initier » à la recherche, pour qualifier la formation à la recherche au 1^{er} cycle et a convenu que le fait de suivre un Profil Recherche y contribuait directement.

La Commission devait tenir compte du fait que la grande majorité des étudiants termineront leurs études au 1^{er} cycle et que seul un nombre restreint d'entre eux auront les aptitudes et la motivation nécessaires pour poursuivre leurs études au 2^e cycle. Le Profil Recherche ne devait donc pas seulement être utile au passage au 2^e cycle, mais constituer une valeur ajoutée à la formation au 1^{er} cycle qui soit utile à l'étudiant dans sa vie personnelle et ses activités professionnelles.

Une autre préoccupation de la Commission a été de respecter la diversité des pratiques de formation à la recherche qui ont cours à l'Université Laval. Il existe en effet des programmes de 1^{er} cycle qui offrent une initiation à la recherche plus marquée que d'autres programmes et il apparaissait important que le Profil Recherche puisse répondre aux besoins du plus grand nombre de programmes possible. En ce sens, il était primordial que le Profil Recherche autorise une certaine souplesse dans l'offre des 12 crédits de manière à permettre d'accentuer une formation déjà existante dans le programme ou encore d'ajouter des aspects manquants.

Dans l'éventualité où le Profil recherche et le Profil Distinction seraient approuvés par le Conseil universitaire, pour éviter toute confusion entre ces deux mesures, qui présentent des ressemblances, mais qui ont des finalités différentes, la Commission a suggéré la création de comités distincts, lesquels pourraient néanmoins être constitués des mêmes personnes.

La Commission tient à souligner l'énorme travail qui a été investi par la DGPC et la FÉSP dans la rédaction de plusieurs versions du Profil Recherche et leur grande ouverture aux commentaires et aux suggestions reçues. Ce travail a permis de rendre de plus en plus clairs et explicites les objectifs de ce profil et sa pertinence sociale et institutionnelle. Ces efforts de rédaction auront notamment permis de bien distinguer le Profil Recherche du Profil Distinction et de fournir une base de discussion solide lors des rencontres des Commissions.

PARTIE III

Le Profil Distinction

A. Le projet de Profil Distinction proposé

(Section constituée essentiellement d'extraits de la version révisée du dossier du Comité d'élaboration d'un Profil Distinction à l'Université Laval)

Mise en contexte

L'analyse qui suit est le résultat des constats effectués lors des travaux du Comité d'élaboration d'un Profil Recherche à l'Université Laval, créé à la demande du vice-recteur aux études et aux activités internationales le 19 février 2010.

Lors de leurs travaux, les membres du Comité ont constaté, après une vérification de la situation de la recherche dans quelques universités nord-américaines, le bien-fondé de créer, parallèlement au Profil Recherche, un Profil Distinction : une voie destinée aux étudiants qui se distinguent par leurs résultats académiques et qui veulent accélérer leur formation par l'accès à certains cours de deuxième cycle (cours 6000 ou 7000).

Le Comité s'est inspiré des documents suivants pour effectuer ses travaux sur le Profil Distinction :

- Le plan d'action Horizon 2012, Orientations de développement de l'Université Laval.
- Un Avis de la Commission des études intitulé « Des cheminements différenciés pour un passage facilité du baccalauréat à la maitrise », 7 juillet 2006.
- Une étude menée par l'Association des doyens des études supérieures au Québec (ADESAQ) et intitulée « L'état de la situation de la Maitrise au Québec », premier rapport, septembre 2007, second rapport, juin 2009.
- La place de la recherche dans les programmes de baccalauréat, document de travail de la Commission des études, mai 2012.

Pertinence sociale et institutionnelle

Dans un premier temps, les membres du comité estiment que le projet d'un Profil Distinction au 1^{er} cycle s'inscrit directement dans les stratégies du plan d'action Horizon 2012, Orientations de développement de l'Université Laval, dans la dimension « La Formation »:

• « Mettre en place les conditions qui favorisent le recrutement d'étudiants de qualité, leur fidélisation et leur réussite. » (Horizon 2012, p. 3)

- Stratégie : favoriser, chez les étudiants, l'assistanat et la participation aux projets de recherche.
- « Adapter les programmes de formation aux nouvelles réalités des étudiants et de la société (...) ». (Horizon 2012, p. 4)
 - Stratégie : promouvoir la formation à la recherche pour les étudiants de tous les cycles.
- « Mettre en place les conditions qui permettent un développement efficace de la recherche et de la création. » (Horizon 2012, page 5)
 - Stratégie : améliorer les performances dans les concours pour les sources traditionnelles de fonds.

L'intégration d'un *Profil Distinction* dans les programmes de baccalauréat constituera une valeur ajoutée aux possibilités offertes aux étudiants de 1^{er} cycle : ceux qui s'en prévaudront seront mieux informés sur les opportunités qui s'offrent à eux dans les programmes de maitrise. Par la participation active à un projet ou un sujet de recherche supervisé et en suivant des cours de base de 2e cycle ou en suivant des cours de base de 2e cycle uniquement, dans le cadre de programmes professionnels, les étudiants seront particulièrement bien préparés à poursuivre leurs études de 2e cycle. S'ajoutera à cela un gain de temps, étant donné que les cours du Profil seront crédités au 1^{er} et au 2^e cycle. Par ailleurs, la mention du Profil Distinction sur leur parchemin témoignera de l'excellence de leur cheminement et ils seront davantage compétitifs dans les concours des organismes de recherche pour l'obtention de bourses d'excellence.

En juillet 2006, dans un Avis qui s'intitule « Des profils différenciés pour un passage facilité du baccalauréat à la maitrise », la Commission des études invitait la communauté universitaire à mettre en œuvre des moyens pour aider les étudiants qui en ont le potentiel et l'intérêt à accéder, dès le 1^{er} cycle, à des cours de 2^e cycle.

La Commission faisait, entre autres, le commentaire suivant :

« Avec quelques ajustements, le *Règlement des études* pourrait permettre à d'excellents étudiants d'effectuer un passage direct non seulement de la maitrise au doctorat, mais aussi du baccalauréat à la maitrise en tenant compte de la réussite scolaire, des orientations et des aspirations des étudiants. Le passage du baccalauréat à la maitrise pourrait être encouragé par l'ajout d'une règle de reconnaissance des crédits spécifique à cette situation sur le modèle de l'approche adoptée par l'École de technologie supérieure (ÉTS) et l'Université de Waterloo. [...] »

« Peut-être faudrait-il faire ressortir clairement les possibilités offertes dans le *Règlement des études* et encourager les directeurs de programmes, qui sont les personnes-ressources

de première ligne responsables de bien guider les étudiants, à intervenir pour favoriser leur dépassement en invitant les meilleurs et les plus motivés à passer directement à un autre cycle. La Commission vise ainsi à renforcer l'idée que les passages accélérés visent à permettre aux étudiants qui ont un excellent dossier d'emprunter des parcours différents selon leurs objectifs professionnels et personnels et qu'il s'agit d'options supplémentaires offertes à certains étudiants, avec l'autorisation du directeur de programme ».

L'étude menée par l'Association des doyens des études supérieures au Québec (ADESAQ) sur « L'état de la situation de la Maitrise au Québec » a produit un premier rapport en septembre 2007 et un second en juin 2009 dans lequel figurent notamment les recommandations suivantes :

- la possibilité, dans certaines disciplines, de suivre des cours de maitrise à la fin de programmes de baccalauréat, cours qui sont contributoires au baccalauréat et à la maitrise;
- l'augmentation des occasions offertes aux étudiants du baccalauréat de diffuser leurs travaux;
- l'embauche d'étudiants du baccalauréat comme auxiliaire de recherche.

À la suite de ces travaux et discussions, l'ADESAQ a émis 17 recommandations dont celle qui a inspiré les membres du Comité pour la création du Profil Distinction :

« Que les établissements universitaires établissent des modalités pour une passerelle baccalauréat-maitrise recherche dans les disciplines où la pertinence d'une telle passerelle est démontrée. »

Le Profil Distinction est une mesure qui s'inscrit dans l'esprit de cette recommandation, en l'étendant à la maitrise sans mémoire et constitue une avancée très significative en ce sens.

Le concept Honours dans quelques universités nord-américaines

Le Comité a effectué des recherches dans diverses universités québécoises, canadiennes et américaines offrant une formation en recherche dans certains programmes de 1^{er} cycle. Plus officieusement, cette formation s'appelle « Honours ». Notons ici que le mot « Honor » est une version latine du mot « Honours », utilisé dans les pays anglo-saxons. Le Comité retient l'appellation Profil Distinction. En effet, le Comité juge essentiel de franciser le terme anglais par le mot Distinction.

Dans les universités nord-américaines où des vérifications ont été faites, « Honor » (ainsi libellé dans les sites consultés) est destiné, dans certains programmes, aux étudiants dont la moyenne de programme est supérieure à une moyenne « plancher ». Ces mentions identifient trois cheminements : (a) un cheminement interdisciplinaire, souvent désigné

par majeure et mineure; (b) une initiation à la recherche et production d'un rapport; (c) une inscription à des activités de formation de 2^e cycle. Dans tous les cas, ces trois parcours permettent aux étudiants d'être mieux préparés aux études de maitrise ou à leur future carrière professionnelle.

La création d'un Profil Distinction encouragera l'intérêt pour la recherche et reconnaîtra l'excellence des étudiants en valorisant et en bonifiant leurs compétences à l'intérieur des programmes de 1^{er} cycle. Le Profil Distinction permettra d'accélérer et renforcer le parcours des étudiants conduisant aux études de 2^e cycle, maitrise avec ou sans mémoire. On s'attend également à ce que la bonification du curriculum de ces étudiants les rende davantage compétitifs lors de l'attribution de bourses au mérite.

Objectifs du Profil Distinction

Objectif général du Profil Distinction

L'objectif général du Profil Distinction est d'accélérer la formation des étudiants de 1^{er} cycle par la participation active à un projet de recherche supervisé et en suivant des cours de base de 2^e cycle ou en suivant des cours de base de 2^e cycle uniquement, dans le cadre de programmes professionnels.

Dans ce profil, les étudiants peuvent s'inscrire à des cours de niveau 6000 ou 7000, jusqu'à un maximum de 12 crédits, lesquels contribuent à la fois au 1^{er} cycle et au 2^e cycle, dans la mesure où les programmes sont compatibles. Les résultats de ces cours de niveau maitrise n'affectent d'aucune façon leur moyenne de programme de 1^{er} cycle. Il appartient aux directions de programme de 2^e cycle de reconnaître, le cas échéant, lesdits cours. En étant réservées aux étudiants qui ont obtenu une moyenne de programme supérieure à 3,67/4,33, les exigences des cours 6000 ou 7000 ne seront par conséquent pas abaissées. Les membres du Comité précisent ici que l'ajout du Profil Distinction, avec ses exigences spécifiques, ne modifie en rien les exigences actuelles pour accéder aux programmes de maitrise.

Les aptitudes et les connaissances de pointe ainsi acquises contribuent à mieux préparer les étudiants aux études de maitrise ou à l'exercice d'une profession.

Objectifs spécifiques du Profil Distinction

Le Profil Distinction permet à l'étudiant de suivre, en plus de certains cours spécifiques de 1^{er} cycle, des cours de 2^e cycle lui permettant notamment de :

- comprendre et approfondir les fondements du domaine de savoir;
- parfaire sa formation à la recherche sous la supervision étroite d'un chercheur reconnu dans son domaine, dans le but de poursuivre au niveau de la maitrise ou de mettre en pratique ces principes dans sa future carrière.

Structure du Profil Distinction au 1er cycle

Description générale du Profil Distinction

Le Profil Distinction de l'Université Laval est un ensemble d'activités de formation de 2^e cycle, intégrées au cursus des étudiants dans le cadre des programmes de baccalauréat et ceux de doctorat de 1^{er} cycle qui y adhèrent.

Composition du Profil Distinction

Le Profil Distinction offre la possibilité de suivre jusqu'à 12 crédits d'activités de formation de 2^e cycle, contributoires aux deux programmes, à l'exclusion des crédits de recherche de 2^e cycle.

Le choix des activités de formation 6000 ou 7000 est déterminé conjointement par les deux directeurs de programme et doit répondre aux objectifs spécifiques du Profil Distinction.

Conditions d'accès au Profil Distinction

Pour accéder au Profil Distinction, l'étudiant doit :

- présenter une demande à la direction des deux programmes d'études concernés;
- être inscrit dans un programme de baccalauréat ou de doctorat de 1^{er} cycle à l'Université Laval ayant intégré le Profil Distinction;
- avoir complété les deux tiers des crédits de son programme;
- avoir obtenu une moyenne de programme d'au moins 3,67 sur 4,33. Cette exigence est minimale. Il appartiendra à chaque comité de programme de déterminer une moyenne supérieure, selon les objectifs poursuivis par le programme.

La mention « Profil Distinction » figure au parchemin de l'étudiant qui a satisfait aux exigences.

Sélection des candidats au Profil Distinction

Les directions de programmes des deux cycles concernés effectuent conjointement la sélection des candidats. De même, la limite du nombre d'étudiants de 1^{er} cycle inscrits aux cours de 2^e cycle est établie, comme c'est le cas actuellement, par la direction du département responsable du cours après consultation auprès de la direction du programme concernée.

Attribution de bourses pour le Profil Distinction

Il apparait souhaitable que les étudiants qui poursuivent le Profil Distinction puissent avoir la possibilité de bénéficier de bourses de recherche. Un programme de bourses

destinées aux étudiants admis à ce parcours augmenterait la visibilité du profil auprès des étudiants et contribuerait à son succès.

Il est important de préciser que les fonds servant à l'attribution de ces bourses devront être issus de sources autres que celles déjà prévues et utilisées.

Responsabilités des instances concernées et création d'un comité de Profil Distinction

Des informations détaillées sur les responsabilités des instances concernées et sur la création du Comité de Profil Distinction sont présentées à l'Annexe C.

B. Commentaires de la Commission

La pertinence sociale et institutionnelle de créer un Profil Distinction a rapidement obtenu consensus au sein de la Commission. L'objectif explicite de permettre un passage accéléré aux études de 2^e cycle aux étudiants ayant les aptitudes et motivations nécessaires était appuyé par de nombreux arguments et documents, notamment par l'étude de l'ADESAQ (2007 et 2009) et par l'Avis de 2006 de la Commission des études portant sur des parcours différenciés.

La reconnaissance des crédits de 2^e cycle au 1^{er} cycle et l'impact sur les moyennes de programme et de cycles ont fait l'objet de discussions qui ont permis aux membres de la Commission de clarifier les finalités du Profil Distinction. Le fait de répondre à des exigences de compétitivité en amenant plus rapidement certains étudiants qui en ont les capacités à réaliser des activités de formation à la recherche a constitué l'argument majeur en faveur de ce passage accéléré au 2^e cycle.

Dans l'ensemble, la Commission a jugé que les différentes versions des documents étaient détaillées et contenaient plusieurs arguments et références en appui à la création du Profil Distinction. Des efforts soutenus de clarification auront permis de produire une version finale plus explicite, à la satisfaction de tous les membres de la Commission.

RECOMMANDATIONS

La Commission des études recommande :

Moyens destinés à l'ensemble des étudiants

- 1. Que soient adoptés, pour l'ensemble des étudiants, les moyens présentés dans l'Avis visant à favoriser, d'une part, l'initiation à la recherche et, d'autre part, le passage aux études supérieures;
- Que soit confiée à la DGPC la responsabilité de déterminer, en concertation avec les directions de programme de baccalauréat, les moyens qui conviennent le mieux à chacune;
- 3. Que cela soit fait en collaboration avec la FÉSP et les directions des programmes d'études supérieures concernées;
- 4. Qu'un bilan des résultats obtenus soit fait périodiquement, et les mécanismes améliorés en conséquence.

Moyens particuliers

- 5. Que soit créé un Profil Recherche, tel que présenté dans l'Avis;
- 6. Que soit créé un Profil Distinction, tel que présenté dans l'Avis.

Pour la Commission des études,

Claude Savard

Président

Le 16 mai 2013

ANNEXE A

OBJECTIFS DES PROGRAMMES MENANT À L'OBTENTION D'UN GRADE

Programmes de baccalauréat (article 100 du Règlement des études⁶)

Tout programme de baccalauréat a pour objectifs de permettre à l'étudiant de :

- a) connaître les principes, concepts fondamentaux et méthodes propres à au moins un domaine du savoir et d'en situer les limites par rapport à des domaines connexes;
- b) acquérir les aptitudes, les habiletés et développer les compétences que requièrent :
 - la maitrise des instruments de base de la recherche documentaire et des outils électroniques de communication pertinents;
 - la collecte et la synthèse adéquate des données d'un problème ou d'une situation, leur analyse et leur interprétation, de façon critique, pour dégager les solutions appropriées, compte tenu des enjeux en cause;
 - le travail en équipe;
 - la formulation d'une opinion éclairée sur des questions relatives à son domaine, de façon efficace, avec précision et logique, en s'exprimant clairement en français, oralement et par écrit, en tenant compte des exigences du domaine;
 - l'actualisation et le perfectionnement de ses connaissances et de sa culture dans son domaine.

c) être initié:

- aux questions interculturelles et internationales en vue d'un usage diversifié de ses connaissances;
- aux dimensions éthiques et déontologiques afin d'évaluer les conséquences sociales de son action;
- aux enjeux reliés au développement durable de manière à agir de façon responsable dans son milieu.
- d) apprendre l'usage fonctionnel d'au moins une deuxième langue : minimalement, le niveau intermédiaire II pour l'anglais ou le niveau intermédiaire I pour une autre langue.

_

⁴ Dans la version de 2013

Programmes de maitrise (articles 103 et 104 du Règlement des études)

Un programme de maitrise conduit à l'obtention d'un grade de 2^e cycle et comporte un ensemble cohérent d'activités de formation diverses prenant en compte les connaissances nouvelles dans le ou les domaines du savoir concernés.

Un programme de maitrise a pour objectifs l'acquisition des connaissances, des habiletés et le développement des compétences qui rendent l'étudiant apte à :

- a) comprendre les fondements d'un domaine du savoir;
- b) maitriser la méthodologie propre à des secteurs particuliers d'un domaine du savoir;
- c) faire un examen critique des connaissances dans des secteurs particuliers d'un domaine du savoir:
- d) étudier des problèmes nouveaux relevant d'un domaine du savoir, en vue d'y apporter des solutions inédites;
- e) traiter, par écrit et oralement, de façon claire et cohérente, un problème intellectuel d'une certaine complexité;
- f) intervenir, de façon appropriée, en utilisant les connaissances et les méthodes propres à un domaine du savoir;
- g) porter des jugements critiques sur les conditions de l'exercice de son art ou de sa profession.

Programmes de doctorat (articles 112 à 116 du Règlement des études)

Il existe deux types de programmes de doctorat : le programme menant au grade de Philosophiæ Doctor (Ph. D.) et le programme menant à un grade de docteur dans un domaine du savoir.

Objectifs généraux

Tous les programmes de doctorat ont pour objectif l'acquisition des connaissances, des habiletés et le développement des compétences qui rendent l'étudiant en mesure de :

- a) interpréter, de façon critique, les données propres à un domaine du savoir, dont, notamment, celles qui sont les plus à jour;
- contribuer à l'avancement des connaissances dans un domaine du savoir en appliquant, de façon autonome et originale, les principes et les méthodes qui lui sont propres;

- c) développer de nouvelles pratiques de recherche ou d'intervention dans un domaine du savoir:
- d) présenter, par écrit et oralement, de façon claire et cohérente, un problème intellectuel complexe, selon les normes d'un domaine du savoir.

Objectifs particuliers aux programmes menant au grade de Philosophiæ Doctor

Outre les objectifs généraux des programmes de doctorat, les programmes menant au grade de Philosophiæ Doctor visent, de façon particulière, l'acquisition des connaissances et des habiletés qui rendent l'étudiant apte à :

- a) poursuivre des recherches originales, de façon autonome;
- b) superviser des activités de recherche;
- c) contribuer, de façon substantielle et directe, par ses propres travaux, à l'avancement des connaissances dans un domaine du savoir.

Objectifs particuliers aux programmes menant au grade de docteur dans un domaine du savoir

Outre les objectifs généraux des programmes de doctorat, les programmes menant au grade de docteur dans un domaine du savoir visent, de façon particulière, l'acquisition des connaissances et des habiletés qui rendent l'étudiant apte à :

- a) intervenir dans un domaine d'activité, de façon originale et autonome;
- b) superviser des activités professionnelles exigeant le contrôle d'un expert;
- c) contribuer, de façon substantielle et directe, par son action, au développement et au renouvellement des pratiques dans ce domaine.

ANNEXE B

RESPONSABILITÉS ET CRÉATION D'UN COMITÉ DE PROFIL RECHERCHE

Responsabilités liées à l'implantation du Profil Recherche au 1er cycle

Responsabilités de la Direction générale des programmes de 1^{er} cycle

Le Profil Recherche est offert aux programmes de 1^{er} cycle (baccalauréat et doctorat de 1^{er} cycle) de toutes les facultés de l'Université Laval. Il demeure sous la responsabilité de la Direction générale des programmes de 1^{er} cycle (DGPC), en collaboration avec le Vice-rectorat aux études et aux activités internationales, et les facultés qui y adhèrent.

Plus spécifiquement, la DGPC assume les tâches suivantes :

- Offre du Profil Recherche aux directions de programmes de 1^{er} cycle.
- Coordination des mécanismes d'intégration et de mise en place du Profil Recherche dans les programmes de 1^{er} cycle.
- Coordination et mise à jour du matériel documentaire promotionnel relatif au Profil Recherche pour l'ensemble des services et programmes de l'Université Laval.
- Coordination de la mise en place et de la gestion du site Web du Profil Recherche de l'Université Laval
- Coordination logistique des activités opérationnelles et de la gestion du Profil Recherche.
- Participation aux projets de développement du Profil Recherche et de ses activités connexes.
- Promotion interne et externe du Profil Recherche avec la Direction des communications.
- Recherche de financement, pour octroyer éventuellement des bourses aux étudiants inscrits au Profil Recherche, en collaboration avec la Fondation de l'Université Laval.
- Coordination des procédures de promotion et de gestion des candidatures des bourses offertes, le cas échéant.
- Coordination des relations et des procédures opérationnelles relatives à l'admission au Profil Recherche.
- Coordination et enseignement de modules de sensibilisation à l'initiation à la recherche au 1^{er} cycle, dans un but de recrutement, offerts aux sessions d'automne et d'hiver, aux étudiants inscrits dans les programmes de 1^{er} cycle.

Responsabilités facultaires (en collaboration avec la DGPC)

Les responsabilités facultaires, en collaboration avec la DGPC, couvrent les éléments suivants du Profil Recherche :

- Identification de cours spécifiques déjà existants ou à créer et traitant d'initiation à la recherche et de communication scientifique en lien avec le Profil Recherche.
- Création de cours traitant d'initiation à la recherche et de communication scientifique par secteur d'études (Sciences naturelles; Sciences appliquées; Génie; Sciences de la santé; Sciences humaines; Sciences sociales; Lettres; Langues; Art et musique).
- Identification de cours du secteur pouvant être intégrés au Profil Recherche
- Collaboration au recrutement des étudiants au Profil Recherche.
- Enseignement des cours de base en recherche aux étudiants inscrits aux cours d'initiation à la recherche et de communication scientifique. (Cours existants et cours différenciés par secteurs d'études).
- Accompagnement pédagogique des étudiants inscrits aux différentes activités de formation.

Création d'un Comité de Profil Recherche

Le Comité est constitué des personnes suivantes :

- Président du Comité : Directeur général du 1^{er} cycle
- Doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- Représentant du Vice-rectorat aux études et aux activités internationales
- Coordonnateur du Profil Recherche à la DGPC
- Représentant des directions de programmes de 1^{er} cycle
- Représentant des directions de programmes de 2^e cycle
- Représentant de la CADEUL
- Représentant de l'AELIÉS
- Membre externe (employeur ou représentant d'un organisme subventionnaire ou directeur d'un centre de recherche)

ANNEXE C

RESPONSABILITÉS ET CRÉATION D'UN COMITÉ DE PROFIL DISTINCTION

Responsabilités liées à l'implantation du Profil Distinction au 1er cycle

Responsabilités de la Direction générale des programmes de 1^{er} cycle

Le Profil Distinction est offert aux programmes de 1^{er} cycle (baccalauréat et doctorat de 1^{er} cycle) de toutes les facultés de l'Université Laval. Il demeure sous la responsabilité de la Direction générale des programmes de 1^{er} cycle (DGPC), en collaboration avec le Vice-rectorat aux études et aux activités internationales, la Faculté des études supérieures et postdoctorales ainsi que les facultés qui y adhèrent.

Plus spécifiquement, la DGPC assume les tâches suivantes :

- Offre du Profil Distinction aux directions de programmes de 1^{er} cycle.
- Collaboration à l'analyse conjointe, avec les directeurs de programmes de 1^{er} et de 2^e cycle concernés, des cours offerts et de la séquence proposée aux étudiants.
- Coordination des mécanismes d'intégration et de mise en place du Profil Distinction dans les programmes de 1^{er} cycle.
- Coordination et mise à jour du matériel documentaire promotionnel relatif au Profil Distinction pour l'ensemble des services et programmes de l'Université.
- Coordination de la mise en place et de la gestion du site Web du Profil Distinction de l'Université Laval.
- Coordination logistique des activités opérationnelles et de la gestion du Profil Distinction.
- Participation aux projets de développement du Profil Distinction et de ses activités connexes.
- Promotion interne et externe du Profil Distinction avec la Direction des communications.
- Recherche de financement, pour octroyer éventuellement des bourses aux étudiants inscrits au Profil Distinction, en collaboration avec la Fondation de l'Université Laval.
- Coordination des procédures de promotion et de gestion des candidatures des bourses offertes, le cas échéant.
- Coordination des relations et des procédures opérationnelles relatives à l'admission au Profil Distinction.

• Coordination et enseignement de modules de sensibilisation au Profil Distinction au 1^{er} cycle, dans un but de recrutement, offerts aux sessions d'automne et d'hiver, aux étudiants inscrits dans les programmes de 1^{er} cycle.

Responsabilités de la Faculté des études supérieures et postdoctorales

Plus spécifiquement, la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) assume les tâches suivantes :

- Collaboration, avec la DGPC, à l'offre du Profil Distinction.
- Collaboration à l'analyse conjointe, avec les directeurs de programmes de 1^{er} et de 2^e cycle concernés, des cours offerts et de la séquence proposée aux étudiants.
- Collaboration aux mécanismes d'intégration et de mise en place du Profil Distinction dans les programmes de 1^{er} cycle.
- Collaboration à la mise à jour du matériel documentaire promotionnel relatif au Profil Distinction pour l'ensemble des services et programmes de l'Université.
- Collaboration à la mise en place et à la mise à jour du site Web du Profil Distinction de l'Université Laval.
- Collaboration aux projets de développement du Profil Distinction et de ses activités connexes.

Responsabilités facultaires (en collaboration avec la DGPC)

Les responsabilités facultaires couvrent les éléments suivants du Profil Distinction :

- Identification de cours reliés au domaine d'études pouvant être intégrés au Profil Distinction.
- Collaboration au recrutement des étudiants au Profil Distinction.
- Accompagnement pédagogique des étudiants inscrits aux différents cours 6000 ou 7000.
- Collaboration des directions de programmes de 1^{er} et de 2^e cycle concernées à l'établissement d'une liste d'activités de formation disponibles pour le Profil Distinction.

Création d'un comité de Profil Distinction

Le Comité est constitué des personnes suivantes :

- Président du Comité : Directeur général du 1^{er} cycle
- Doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- Représentant du Vice-rectorat aux études et aux activités internationales
- Coordonnateur du Profil Distinction à la DGPC

- Représentant des directions de programmes de 1^{er} cycle
- Représentant des directions de programmes de 2^e cycle
- Représentant de la CADEUL
- Représentant de l'AELIÉS
- Membre externe (employeur ou représentant d'un organisme subventionnaire ou directeur d'un centre de recherche)



CONSEIL UNIVERSITAIRE

Séance du 11 juin 2013

Requérant : Bernard Garnier

Formation à la recherche dans les programmes de grade de 1er cycle – moyens généraux

D'adopter pour les programmes de baccalauréat et de doctorat de premier cycle, les moyens généraux présentés dans l'Avis de la Commission des études aux sections 3.1 et 4.1 visant à favoriser, d'une part, l'initiation à la recherche et, d'autre part, le passage aux études supérieures.

De confier au vice-recteur aux études et aux activités internationales la responsabilité de voir à la mise en oeuvre de ces moyens à compter de la session d'automne 2013.



CONSEIL UNIVERSITAIRE

Séance du 11 juin 2013

Requérant : Bernard Garnier

Formation à la recherche dans les programmes de grade de 1er cycle – Profil recherche

D'autoriser l'implantation du Profil Recherche pour les programmes de baccalauréat et de doctorat de premier cycle, à compter de la session d'automne 2013;

De déterminer que le Profil Recherche est constitué de 12 crédits de cours choisis et agencés par la direction de programme, portant sur l'initiation à la recherche dans le secteur d'études; portant sur la communication scientifique dans le programme d'études, incluant des exercices de rédaction; et comprenant un stage de recherche. Le Profil devant constituer une valeur ajoutée, il doit nécessairement comprendre un minimum de 6 crédits de cours créés pour la circonstance ou de cours pertinents ne faisant pas partie du programme;

D'adopter pour l'admissibilité au Profil Recherche les balises suivantes : l'étudiant doit présenter une demande à la direction de son programme d'études; être inscrit dans un programme de baccalauréat ou de doctorat de premier cycle ayant intégré le Profil Recherche; avoir complété au moins 24 crédits de son programme; et avoir obtenu une moyenne de programme d'au moins 2,67 sur 4,33;

De déterminer qu'un étudiant ne peut obtenir à la fois le Profil Recherche et le Profil Distinction;

D'autoriser la mention « Profil Recherche » sur le grade délivré aux étudiants ayant satisfait aux exigences particulières de ce profil;

De confier au vice-recteur aux études et aux activités internationales la responsabilité de voir à la mise en place du Profil Recherche; et

De confier à la Direction générale des programmes de premier cycle le mandat de coordonner le développement et la gestion du Profil Recherche.



CONSEIL UNIVERSITAIRE

Séance du 11 juin 2013

Requérant : Bernard Garnier

Formation à la recherche dans les programmes de grade de 1er cycle – Profil distinction

D'autoriser l'implantation du Profil Distinction pour les programmes de baccalauréat et de doctorat de premier cycle, à compter de la session d'automne 2013;

De déterminer que le Profil Distinction est constitué d'un maximum de 12 crédits de cours de deuxième cycle, contributoires aux deux programmes, à l'exclusion des crédits de recherche de deuxième cycle. Le choix des cours 6000 ou 7000 est déterminé conjointement par les directions de programme du baccalauréat ou du doctorat de premier cycle et du programme de maîtrise. Il doit répondre aux objectifs spécifiques du Profil Distinction;

D'adopter pour l'admissibilité au Profil Distinction les balises suivantes : l'étudiant doit présenter une demande à la direction des deux programmes d'études concernés; être inscrit dans un programme de baccalauréat ou de doctorat de premier cycle ayant intégré le Profil Distinction; avoir complété les deux tiers des crédits de son programme; et avoir obtenu une moyenne de programme d'au moins 3,67 sur 4,33;

De déterminer qu'un étudiant ne peut obtenir à la fois le Profil Recherche et le Profil Distinction;

D'autoriser la mention « Profil Distinction » sur le grade délivré aux étudiants ayant satisfait aux exigences particulières de ce profil;

De confier au vice-recteur aux études et aux activités internationales la responsabilité de voir à la mise en place du Profil Distinction; et

De confier à la Direction générale des programmes de premier cycle le mandat de coordonner le développement et la gestion du Profil Distinction, en collaboration avec la Faculté des études supérieures et postdoctorales.